



À pied

Avant le déplacement

- Choisis un itinéraire adapté au groupe : privilégie les trottoirs, accotements, chemins réservés aux usagers actifs et les routes peu fréquentées. Si le trajet comporte plusieurs traversées dangereuses ou des routes très fréquentées, privilégie un itinéraire plus sûr, même s'il est un peu plus long.
- Adapte la longueur du parcours, le rythme et les difficultés à l'âge des scout-es et aux capacités du groupe.
- Repère à l'avance les endroits qui demandent une vigilance particulière : traversées, carrefours, virages sans visibilité, routes fréquentées...
- Prévois suffisamment d'adultes pour encadrer le groupe. Désigne un animateur ou une animatrice en tête et un-e autre en queue. Pour les grands groupes ou les plus jeunes, prévois également un ou plusieurs adultes au milieu.
- Emporte des gilets fluorescents. Si la visibilité risque d'être réduite (pluie, brouillard, fin de journée...), prévois également des lampes.
- Avant le départ, explique les consignes aux scout-es :
 - ✓ rester groupé-es et suivre les membres du staff ;
 - ✓ marcher calmement, sans courir, ni se bousculer ;
 - ✓ écouter attentivement les consignes lors des traversées ;
 - ✓ s'arrêter uniquement dans un endroit sûr et prévenir un animateur ou une animatrice en cas de séparation involontaire avec le reste du groupe.

Pendant le déplacement

- Maintiens le groupe compact sans bloquer inutilement la circulation.
- Adapte l'allure au rythme du plus lent et effectue des regroupements réguliers.
- Garde un contact visuel entre les différents adultes qui encadrent le groupe.
- Sois particulièrement vigilant-e à proximité des sorties de garage, parkings, carrefours, véhicules en manœuvre et zones où la visibilité est réduite.
- Évite les distractions (téléphone, écouteurs...) qui diminuent la vigilance des adultes comme des scout-es.

Bien se placer sur la chaussée

Seul-e ou en groupe, il faut marcher à côté de la route sur :

- les trottoirs ;
- les parties de la voie publique réservées aux piétons ;
- à défaut les accotements praticables ;
- à défaut la piste cyclable (tu dois alors céder le passage aux deux-roues) ou la zone de stationnement des voitures (à droite).



Plus d'infos
dans le dépliant
Marcher en groupe
de l'**AWSR**.
(Agence wallonne pour la Sécurité routière)

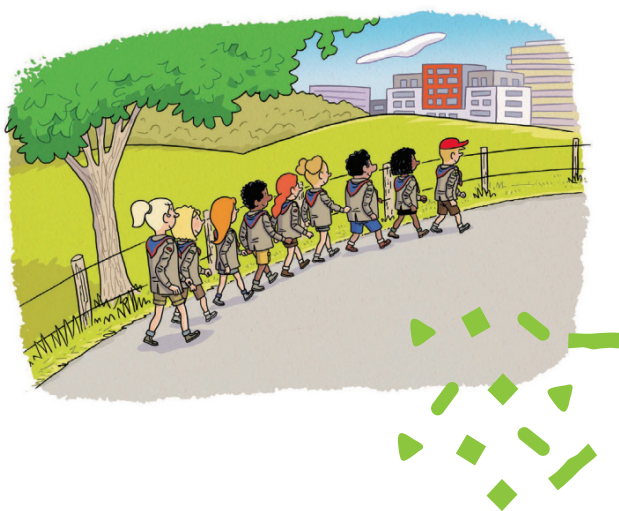
La suite... ➔



En tant qu'animateur ou animatrice, tu peux être considéré-e comme un-e guide.

Le code de la route offre deux possibilités aux groupes de piétons conduits par un guide.

- Si le groupe est inférieur à 6 personnes :
 - ✓ marcher à l'écart de la circulation quand c'est possible ;
 - ✓ circuler sur les trottoirs et les endroits indiqués par les panneaux ;
 - ✓ en l'absence de trottoir ou de ces panneaux, circuler sur les accotements, s'ils sont praticables ;
 - ✓ s'il n'y a ni trottoir, ni accotement praticable, ni l'un de ces panneaux bleus, marcher sur la piste cyclable (en cédant le passage aux vélos et mobylettes) ;
 - ✓ marcher en file indienne à gauche ou à droite de la chaussée (en fonction de la visibilité).
- Si le groupe est supérieur à 6 personnes :
 - ✓ marcher en file indienne à gauche ou à droite de la chaussée (en fonction de la visibilité).



Pour traverser la chaussée

- Regroupe toujours les scout-es avant de traverser.
- Choisis un endroit offrant une bonne visibilité et utilise un passage pour piétons lorsqu'il est disponible et adapté.
- Assure-toi que tous les véhicules se sont arrêtés ou que la traversée peut se faire en toute sécurité avant d'engager le groupe.
- Demande aux scout-es de traverser ensemble, d'un pas régulier, sans courir ni s'arrêter au milieu de la chaussée.
- Attends que tout le groupe ait terminé la traversée avant de reprendre la marche.

En cas d'obscurité ou de visibilité réduite

- Assure-toi du port d'accessoires fluo pour tous les scout-es.
- Redouble de vigilance en cas de pluie, de brouillard ou lorsque le soleil éblouit les usagers de la route.
- Dans l'obscurité ou lorsque la visibilité est mauvaise (moins de 200 m), les groupes conduits par un guide qui marchent sur la chaussée doivent être éclairés (lampes de poche et phares de vélo font très bien l'affaire). L'éclairage est placé en fonction du sens de circulation du groupe :
 - ✓ Si le groupe circule à gauche sur la chaussée : un feu rouge à l'avant droit et un feu blanc à l'arrière droit.
 - ✓ Si le groupe circule à droite sur la chaussée : un feu blanc à l'avant gauche et un feu rouge à l'arrière gauche.



À vélo

- Choisis un itinéraire adapté et évite les routes très fréquentées.
- Veille à l'équipement correct des vélos (pneus gonflés, freins en ordre, présence d'une sonnette, selle réglée, catadioptrés, feux blanc à l'avant et rouge à l'arrière).
- Assure-toi que chaque cycliste porte un gilet fluo et un casque.
- Désigne un adulte en tête et un autre en fin de groupe.
- Fractionne les grands groupes en plusieurs petits groupes si nécessaire.
- Adapte l'allure au niveau du ou de la moins à l'aise et prévois des arrêts réguliers.
- Emporte le matériel nécessaire aux petites réparations (pompe, chambres à air, démonte-pneus...).

Bien se placer sur la chaussée

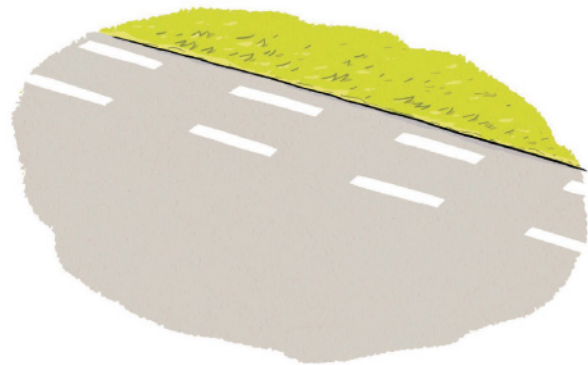
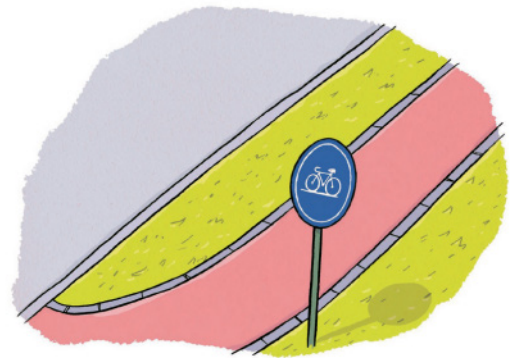
Jusqu'à 14 cyclistes

Chaque cycliste du groupe doit suivre les règles en vigueur pour le cycliste individuel. Il faut rouler :

- sur la piste cyclable ;
- sur les zones de stationnement (libres de voitures sur une longue distance) ou les accotements de plain-pied (au même niveau que la chaussée) situés à droite ;
- en dehors des agglomérations, sur les accotements surélevés par rapport à la chaussée et sur les trottoirs ;
- s'il n'y a pas d'autre solution, rouler à droite de la chaussée, en file indienne.

De 15 à 50 cyclistes

Le groupe suit au choix les règles applicables au cycliste individuel ou en grand groupe.



De 51 à 150 cyclistes

Le groupe suit les règles applicables aux cyclistes en groupe :

- le groupe n'est pas obligé d'emprunter les pistes cyclables ;
- possibilité de rouler en permanence à deux de front (maximum !) sur la chaussée, à condition de rester groupés ;
- le groupe doit être accompagné par au moins deux capitaines de route et deux véhicules d'escorte.

Bon à savoir



L'ASBL [Pro Vélo](#) organise régulièrement des formations pour améliorer la sécurité des cyclistes. N'hésite pas à les contacter !



En voiture ou en camionnette

- Organise le trajet à l'avance et limite les déplacements inutiles.
- Vérifie que chaque personne dispose d'une place équipée d'une ceinture de sécurité et qu'elle est correctement attachée. Il est interdit de transporter des passager-es dans le coffre d'une voiture ou l'espace de chargement d'une camionnette, même pour un court trajet.
- Répartis les bagages de manière à ne pas gêner la conduite et à éviter qu'ils ne deviennent des projectiles en cas de freinage.
- Fais monter et descendre les jeunes du côté du trottoir lorsque c'est possible.
- Adapte ta vitesse aux conditions de circulation, et à la réglementation du pays (les limitations de vitesse, par exemple).
- Ne prends jamais le volant en état de fatigue. Lors des longs trajets, prévois une pause au moins toutes les deux heures et assure-toi qu'il y ait suffisamment de conducteurs ou de conductrices pour organiser des relais.

En autocar

- Vérifie que chaque scout-e connaisse les consignes de sécurité avant le départ.
- Demande à chacun-e d'attacher sa ceinture lorsqu'elle est présente.
- Fais monter et descendre le groupe dans un endroit sécurisé, loin de la circulation.
- Effectue un comptage avant le départ, après chaque arrêt et à l'arrivée.
- Veille à ce que les allées et les issues de secours restent dégagées.
- Désigne plusieurs adultes répartis dans l'autocar afin de faciliter l'encadrement.

Points d'attention



- Prendre le volant pour transporter des scout-es ou du matériel, c'est aussi prendre une responsabilité.
- ✓ En tant que conducteur ou conductrice, tu dois respecter le code de la route et être en pleine possession de tes moyens.
- ✓ Ton véhicule doit être valablement assuré : c'est ton assurance auto obligatoire qui couvre ta responsabilité en cas d'accident, pas l'assurance des Scouts.
- ✓ Si tu es responsable d'un accident, c'est ton assurance auto qui indemnisera notamment les personnes blessées. Cela peut également avoir des conséquences pour toi (franchise, augmentation de prime, voire responsabilité pénale dans les cas les plus graves).
- Certains pays obligent les conducteurs à disposer d'un (ou plusieurs) gilet(s), triangle(s) de sécurité, lunettes de rechange si problème de vision, disque de stationnement, etc. Renseigne-toi avant de partir !

Point d'attention



En France, le transport de mineurs en autocar est interdit lors de certains weekends de forte affluence sur les routes. Renseigne-toi avant d'organiser ton camp.